



POLITIQUE ET PROCEDURES DE GARANTIE D'IPD (Applicables le 23/05/2018)

GARANTIE IPD

PIÈCES POUR MOTEURS DIESEL

Applications sur autoroute :

Les nouvelles pièces IPD pour ces applications sont garanties sans défaut matériel ni de main d'œuvre dans des conditions normales d'utilisation et d'entretien pendant deux ans, avec un kilométrage illimité. La période de garantie IPD part de la date d'installation du produit IPD dans le moteur, mais la période totale de garantie ne dépasse pas trois ans à partir de la date originale d'achat du distributeur, basée sur la facture IPD.

Applications hors autoroute :

Les nouvelles pièces IPD pour ces applications sont garanties sans défaut matériel ni de main d'œuvre dans des conditions normales d'utilisation et d'entretien pendant un an ou 3 600 heures d'utilisation (suivant l'éventualité survenant en premier). La période de garantie IPD part de la date d'installation du produit IPD dans le moteur, mais la période totale de garantie ne dépasse pas deux ans à partir de la date originale d'achat du distributeur, sur la facture IPD.

PIÈCES POUR MOTEURS AU GAZ NATUREL OU AU MÉTHANE

Les nouvelles pièces IPD pour ces applications sont garanties sans défaut matériel ni de fabrication dans des conditions normales d'utilisation et d'entretien pendant deux ans, avec un kilométrage illimité, à l'exception des pièces de distribution qui sont garanties pendant un an avec un nombre d'heures d'utilisation illimitée. La période de garantie IPD part de la date d'installation du produit IPD dans le moteur, mais la période totale de garantie ne dépasse pas trois ans (deux ans pour la distribution) à partir de la date originale d'achat du distributeur, basée sur la facture IPD.

TOUTES LES AUTRES PIÈCES TRANSFORMÉES

Garanties sans défaut matériel ni de fabrication dans des conditions normales d'utilisation et d'entretien pendant un an, 100 000 km ou 3 600 heures d'utilisation (suivant l'éventualité survenant en premier). La période de garantie IPD part de la date d'installation du produit IPD dans le moteur, mais la période totale de garantie ne dépasse pas deux ans à partir de la date originale d'achat du distributeur, à partir de la facture IPD.

TOUTES LES PIÈCES

La période de garantie IPD n'est pas pour les produits fournis sous une précédente garantie ou dans une situation de gratuité. Seule la période originale de garantie est garantie.

Cette garantie est faite par Industrial Parts Depot (IPD) LLC pour les pièces de moteur de marque IPD fabriquées ou distribuées par IPD ou ses distributeurs affiliés.

RESPONSABILITÉ D'IPD

Si toutes les procédures de déclarations ont été suivies, et qu'IPD détermine qu'il s'agit d'une situation couverte par la garantie, ce qui suit décrit alors ce qui sera la responsabilité maximale d'IPD (remarque : toutes les déclarations seront réglées par crédit sur le compte du distributeur IPD, des remboursements en espèces ne seront pas proposés). Toutes les pièces renvoyées impliquant une déclaration de garantie deviennent la propriété d'IPD. Cette garantie est limitée à la restauration du moteur dans sa condition précédant la panne.

LES PIÈCES

Nouvelles pièces

IPD a l'option de 1) fournir les pièces nécessaires, ou 2) rembourser le distributeur IPD au coût des distributeurs pour les pièces nécessaires pour réparer la panne sous garantie, notamment les dégâts progressifs causés par, ou résultat direct de la pièce défectueuse (à condition que les procédures et conditions de déclaration IPD aient été respectées). Toute pièce nécessaire pour réparer les dégâts, autre que les pièces fournies par IPD, doit être acceptée à l'avance par IPD.

Toutes les pièces transformées

Limitées au remplacement de la pièce et de la main d'œuvre de remplacement seulement.

ÉLÉMENTS DE MAINTENANCE (NOUVELLES PIÈCES SEULEMENT)

IPD remboursera les frais des distributeurs pour les éléments de maintenance tels que l'huile, l'antigel et les filtres non réutilisables à cause d'une panne d'une nouvelle pièce sous garantie, mais cela doit être accepté à l'avance par IPD.

MAIN D'ŒUVRE

IPD remboursera le distributeur pour la main d'œuvre au taux fixe publié, pas plus, ou au taux fixe horaire d'IPD, et pas plus que les frais de main d'œuvre du distributeur, sans que cela dépasse 50 \$ (UDS) par heure. Aucun tarif de jour férié ou d'heure supplémentaire ne sera payé par IPD à moins que cela ne soit autorisé à l'avance par IPD.

NON COUVERTS :

IPD n'est pas responsable :

- De la période d'inutilisation et/ou des frais de remorquage
- Du temps de diagnostic et/ou des pièces
- Des frais de test dynamométrique
- Du temps de trajet, des heures supplémentaires des frais d'hôtel ou de repas
- Du kilométrage du véhicule de dépannage et/ou des équipements d'assistance
- Du véhicule de remplacement/véhicule de location
- Des dégâts ou frais consécutifs
- Le transport du moteur ou du véhicule depuis et vers le lieu de réparation
- De dégâts progressifs et/ou d'éléments de maintenance en rapport avec la panne de pièces transformées par IPD

RESPONSABILITÉ DU PROPRIÉTAIRE

Il est de la responsabilité du propriétaire de maintenir et opérer correctement le moteur en accord avec les spécifications d'utilisation et de maintenance et les manuels du fabricant original du moteur.

Toutes les pièces associées à une panne alléguée doivent être renvoyées au distributeur IPD où elles ont été achetées, en accord avec les procédures mentionnées précédemment, à moins que cela n'ait été accepté à l'avance par IPD

Le propriétaire est responsable du temps d'inutilisation, de la charge et des dégâts consécutifs, des frais ou pertes professionnelles résultant d'une défaillance sous garantie.

Le propriétaire est responsable de tous les frais de transport encourus pour envoyer le moteur/l'équipement au et depuis le lieu de réparation.

PROCÉDURES DE DÉCLARATION DE GARANTIE IPD

1. L'utilisateur final doit contacter le distributeur IPD où les articles ont été achetés afin de lancer une procédure de déclaration de garantie. Toutes les communications auront lieu entre IPD et le distributeur ayant directement acheté les produits IPD.
2. Le distributeur doit notifier IPD dès réception d'une déclaration de garantie, et alors IPD indiquera au distributeur comment procéder.
3. Le distributeur IPD est responsable de :
 - a. Compléter le formulaire de demande de garantie IPD, et de renvoyer les pièces et les documents, sauf instructions contraires d'IPD (remarque : tous les frais de port sont de la responsabilité de l'utilisateur final ou du distributeur, IPD n'accepte pas les envois en contre remboursement).
 - b. L'envoi des déclarations dans les 30 jours suivant la notification d'une défaillance soupçonnée.
 - c. Pour qu'une déclaration de garantie soit considérée, un rapport du module de contrôle du moteur (ECM) est exigé (si équipé) au moment où la déclaration de garantie est soumise.
4. Les pièces associées à une défaillance alléguée du produit IPD doivent être renvoyées à l'assistance technique IPD aux États-Unis pour être examinées dans le cadre de la garantie, sauf instructions contraires d'IPD.
5. Si IPD détermine que la situation entre dans le cadre de la garantie, tous les règlements seront faits par l'intermédiaire du distributeur IPD, sauf instructions contraires d'IPD. Si la déclaration de demande de garantie est refusée, tous les produits envoyés pour examen à IPD seront conservés pendant 60 jours après la date où le refus de garantie est décidé, puis jetés, à moins que le distributeur ne veuille les récupérer à ses frais

REMARQUES

La garantie s'applique uniquement aux pièces vendues sous la marque de produits IPD.

Les défaillances autres que celles résultant de défauts de matériel ou de main d'œuvre des produits IPD, survenant à cause d'abus, de montage, réglage, altération, opération incorrects, et/ou d'un manque de maintenance correcte, ne sont pas couvertes par cette garantie.

Il n'y a pas de garantie, expresse ou implicite, notamment de garantie de valeur commerciale ou d'adéquation à un but particulier, de la part d'IPD, si ce n'est la garantie contre les défauts matériel et de main d'œuvre. Aucune personne n'est autorisée à obliger IPD pour toute autre garantie de ce type.

IPD n'est pas responsable pour les dégâts accessoires ou consécutifs.

Cette garantie ne s'applique pas aux pièces fournies pas IPD sans frais, ou en remplacement d'une situation sous garantie précédente.

Toute modification ou altération des produits IPD annule toute garantie du produit par IPD et devient de la seule responsabilité du propriétaire.